

Saison 2013 -2014

Les séances (pendant la période scolaire) :

Horaire	Nom	Descriptif	Public concerné
Mardi	Loisir sportif	Initiation et perfectionnement à tous les types de	16 à 30 ans
18h00 - 20h00		pratique (eau-calme, eau-vive et mer)	
Mercredi	Ecole de pagaies	Initiation et perfectionnement à tous les types de	8 à 16 ans
13h45 – 15h15		pratique (eau-calme, eau-vive et mer)	(débutants)
Mercredi	Yaouank	Initiation à la compétition	11-18 ans
15h30 - 17h00		Pratique de toutes les disciplines	(pagayeurs issues de
			l'école de pagaies)
Vendredi	Loisir adulte	Pratique en eau-calme, eau-vive et mer en	A partir de 18 ans
13h30 - 16h30		fonction des conditions de navigation	
Samedi	Yaouank	Initiation à la compétition	11-18 ans
10h00 - 12h00		Pratique de toutes les disciplines	(pagayeurs issues de
			l'école de pagaies)
Samedi	Ecole de pagaies	Initiation et perfectionnement à tous les types de	8 à 16 ans
13h45 – 15h15		pratique (eau-calme, eau-vive et mer).	(débutants)
Samedi	Loisir adulte	Jusqu'au printemps	A partir de 18 ans
15h30 - 17h00		Initiation à tous les types de pratique (mer, eau-	(débutants)
		calme, eau-vive)	
Dimanche	Loisir adulte	Pratique en eau-calme, eau-vive et mer en	A partir de 18 ans
9h00 - 12h00		fonction des conditions de navigation	

Adhésions

Catégorie ou groupe	Coût
De poussin à cadet inclus :(né en 1998 et après)	123,00 €
Compétiteur de junior à vétéran : (né en 1997 et avant)	140,00 €
Groupe Loisir (né en 1995 et avant) Avec matériel personnel : Sans matériel personnel :	140,00 € 189,00 €

Une réduction de **15,00** € est appliquée à partir de la 2 ème licence pour une même famille.

Le prix de l'assurance renforcée *I.A. Sport* + est de **10,65€**

Nous acceptons les chèques vacances, les chèques sport, les bons CAF, etc ...

Possibilité d'une séance d'essai gratuite

<u>Pièces à fournir lors de l'inscription</u>

- ✓ 1 photo d'identité
- ✓ Pour une pratique en loisirs uniquement, certificat médical datant de moins de trois mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique du CK et de ses disciplines associées (ou autre APS) en loisirs
- Pour une pratique incluant la participation à des compétitions, il est obligatoire de fournir un certificat médical mentionnant explicitement l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition du canoë kayak et de ses disciplines associées (ou autre APS)
 - **Attention !** Les garanties d'assurance peuvent ne pas s'exercer dans le cas où ce certificat médical n'aurait pas été délivré dans les conditions citées ci-dessus
- ✓ certificat de natation d'une autorité qualifiée lors d'une première adhésion
- ✓ adresse e-mail valide
- ✓ cotisation selon la tarification ci-jointe, par chèque à l'ordre de : Lannion Canoë–Kayak.